

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/710 12 December 2012

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : ex-République yougoslave de Macédoine

704^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date: Mercredi 12 décembre 2012

Ouverture: 10 h 15 Clôture: 12 h 05

2. <u>Président</u>: Ambassadeur Z. Dabik

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- a) Exposé sur les résultats positifs obtenus dans le cadre de l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton, par le général M. Torres :

 Président, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton (CIO.GAL/175/12 OSCE+), Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/144/12), Turquie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Allemagne, Royaume-Uni
- b) Exposé sur la mise en œuvre nationale de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies : l'expérience de l'ex-République yougoslave de Macédoine, par M^{me} S. Geleva, chef du Département des Nations Unies au Ministère des affaires étrangères et Coordonnatrice nationale CRBN : M^{me} S. Geleva, Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique

européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/145/12), États-Unis d'Amérique, Turquie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Président

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Tir d'un missile le 12 décembre 2012 par la République populaire démocratique de Corée : États-Unis d'Amérique (annexe 1), Fédération de Russie, Royaume-Uni, Président

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Consultations annuelles sur le Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, tenues le 11 décembre 2012 : Turquie (également au nom de la Bulgarie, de la Géorgie, de la Roumanie, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine) (annexe 2)
- b) Rapport mensuel du Centre de prévention des conflits sur les activités de mise en œuvre d'importance majeure au cours de la période du 1^{er} au 30 novembre 2012 (FSC.GAL/151/12): Représentant du Centre de prévention des conflits
- c) Questions de protocole : Liechtenstein, Président
- d) Cinquante-neuvième Réunion du Groupe des communications, tenue à Vienne le 12 décembre 2012 : Président
- e) Réunion des chefs des centres de vérification, prévue le 13 décembre 2012 : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 décembre 2012 à 11 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/710 12 December 2012 Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

704^e séance plénière

FSC Journal nº 710, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Monsieur le Président,

Je souhaite porter devant le Forum une question qui devrait montrer concrètement aux États participants l'importance pour l'OSCE de continuer d'aider à faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le tir auquel la Corée du Nord a procédé le 12 décembre – en recourant à la technologie des missiles balistiques en dépit des interdictions expresses énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies – est un acte hautement provocateur qui menace la sécurité régionale, enfreint directement les résolutions 1718 et 1874 du Conseil de sécurité des Nations Unies, contrevient aux obligations internationales de la Corée du Nord et porte atteinte au régime mondial de non-prolifération. Cette action offre un exemple supplémentaire du schéma de comportement irresponsable de la Corée du Nord. Les États-Unis demeurent vigilants face aux provocations de la Corée du Nord et résolument attachés à la sécurité ; ils renforceront et intensifieront leur étroite coordination avec leurs alliés et partenaires.

Le 16 avril 2012, le Conseil de sécurité des Nations Unies a exprimé sa « détermination à agir en conséquence en cas de nouveau lancement de la part de la Corée du Nord. » Au cours des heures et des jours à venir, les États-Unis coopéreront avec leurs partenaires des pourparlers à six, le Conseil de sécurité des Nations Unies et d'autres États membres de l'ONU pour prendre des mesures appropriées. La communauté internationale doit œuvrer de manière concertée pour faire savoir clairement à la Corée du Nord que ses violations des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ne resteront pas sans conséquences. La communauté internationale continue de demander instamment que la Corée du Nord tienne ses engagements, adhère à ses obligations internationales et traite pacifiquement avec ses voisins.

La Corée du Nord, en se livrant à des actes provocateurs de ce genre, ne fait qu'accroître son isolement. Consacrer des ressources rares au développement de missiles balistiques et d'armes nucléaires ne lui a apporté, et ne lui apportera jamais, ni la sécurité ni l'acceptation par la communauté internationale. La Corée du Nord ne parviendra à s'affirmer réellement qu'en se conformant aux normes internationales, en s'acquittant de ses

engagements et de ses obligations internationales, et en s'employant à nourrir ses citoyens, à éduquer ses enfants et à gagner la confiance de ses voisins.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/710 12 December 2012 Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

704^e séance plénière

FSC Journal nº 710, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA TURQUIE (ÉGALEMENT AU NOM DE LA BULGARIE, DE LA GÉORGIE, DE LA ROUMANIE, DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET DE L'UKRAINE)

Monsieur le Président,

Je prends la parole également au nom de la Bulgarie, de la Géorgie, de la Roumanie, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine.

Les États participants au Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire – Bulgarie, Géorgie, Roumanie, Fédération de Russie, Turquie et Ukraine – ont tenu le 11 décembre 2012 la dixième consultation annuelle sur l'examen de la mise en œuvre de ce document. La réunion a eu lieu à Vienne, dans les locaux de la Hofburg, sous la présidence de la Turquie.

Les États participants ont examiné la mise en œuvre du Document en 2012 et souligné les effets positifs de ce document, qui est un instrument important pour accroître la confiance et la sécurité et renforcer la sécurité et la stabilité régionales en mer Noire. Les délégations ont également souligné qu'il était important de continuer de développer les échanges et la coordination entre les forces navales des États participants pour promouvoir la confiance et la sécurité dans cette région.

Les États participants ayant pris part à l'exercice ont félicité la Fédération de Russie pour l'excellente organisation et le succès de l'Exercice naval annuel de renforcement de la confiance (CANE) « Confidence-2012 » et de la visite à la base navale de Novorossisk du 21 au 23 août 2012.

La Turquie a présenté le programme de l'exercice CANE « Reliance-2013 », prévu du 19 au 21 septembre 2013, et de la visite à la base navale Karadeniz Ereğlisi de la Turquie, qui aura lieu le 18 septembre 2013, ainsi que le calendrier des autres activités prévues pour l'an prochain.

Les États participants se sont félicités que, à leur demande, le Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE ait mis à leur disposition les procédures recommandées pour l'utilisation du réseau de communications de l'OSCE aux fins de la transmission et de la réception des notifications prévues par le Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire. Ils se sont déclarés reconnaissants d'avoir pu utiliser le réseau pour échanger des informations se rapportant au Document qui est opérationnel depuis mai 2011. À cet égard, ils ont félicité le Groupe des communications de l'OSCE pour son excellente coopération.

Les États participants ont pris acte des activités organisées pour commémorer le dixième anniversaire de l'approbation, à Kiev (Ukraine) le 25 avril 2002, du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire.

Conformément aux dispositions du Document, l'Ukraine assurera la présidence en 2013.

Les États participants ont de nouveau confirmé leur ferme intention de poursuivre la mise en œuvre du Document afin de continuer à renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la mer Noire.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance plénière de ce jour.